

Note relative à la présentation des comptes administratifs 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivité Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au compte administratif pour permettre aux citoyens et aux élus de comprendre les enjeux financiers de leurs collectivités et de leurs établissements publics.

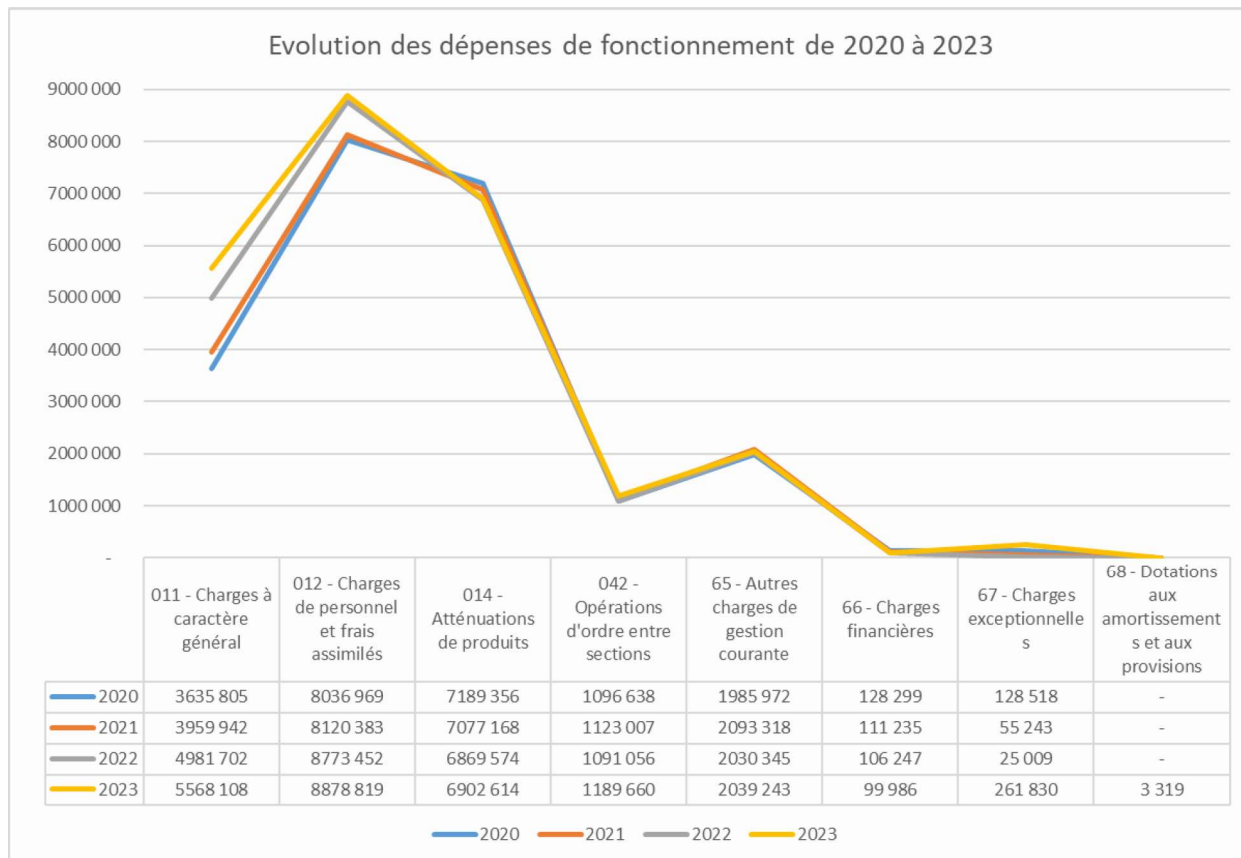
BUDGET PRINCIPAL

L'année 2023 fait apparaître un résultat d'exercice de 3 026 293.40 € (2022 : 1 346 068.97 €), auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 5 209 800.73 €, soit un résultat cumulé de 8 236 094.13 €.

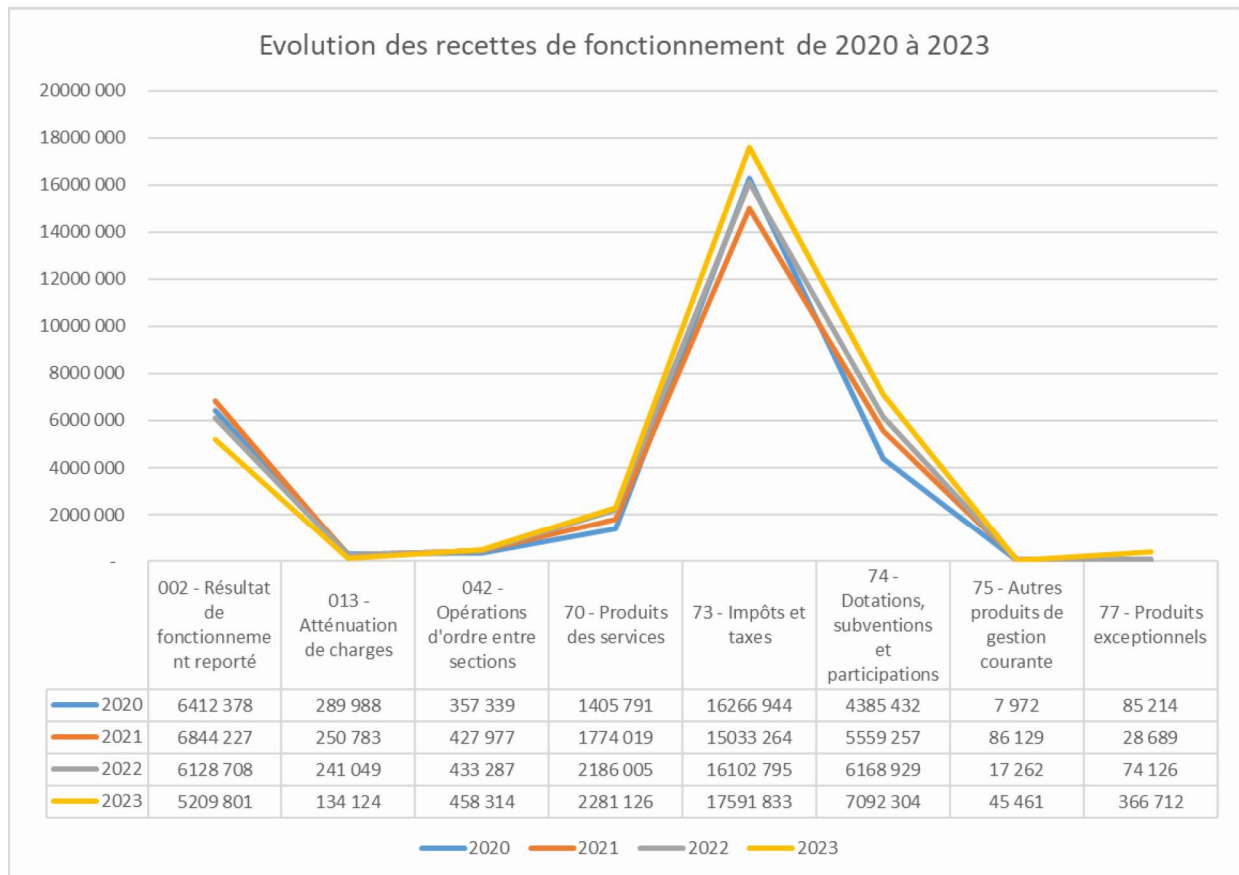
Les dépenses d'investissements 2023 ont été plus importantes que les recettes d'investissement perçues. Ce résultat cumulé est ainsi diminué du besoin de couverture de la section d'investissement à hauteur de 563 703.77 €.

Le résultat cumulé net est donc de **7 672 390.36 €**, soit une augmentation de l'excédent cumulé de 2 462 589.63 €.

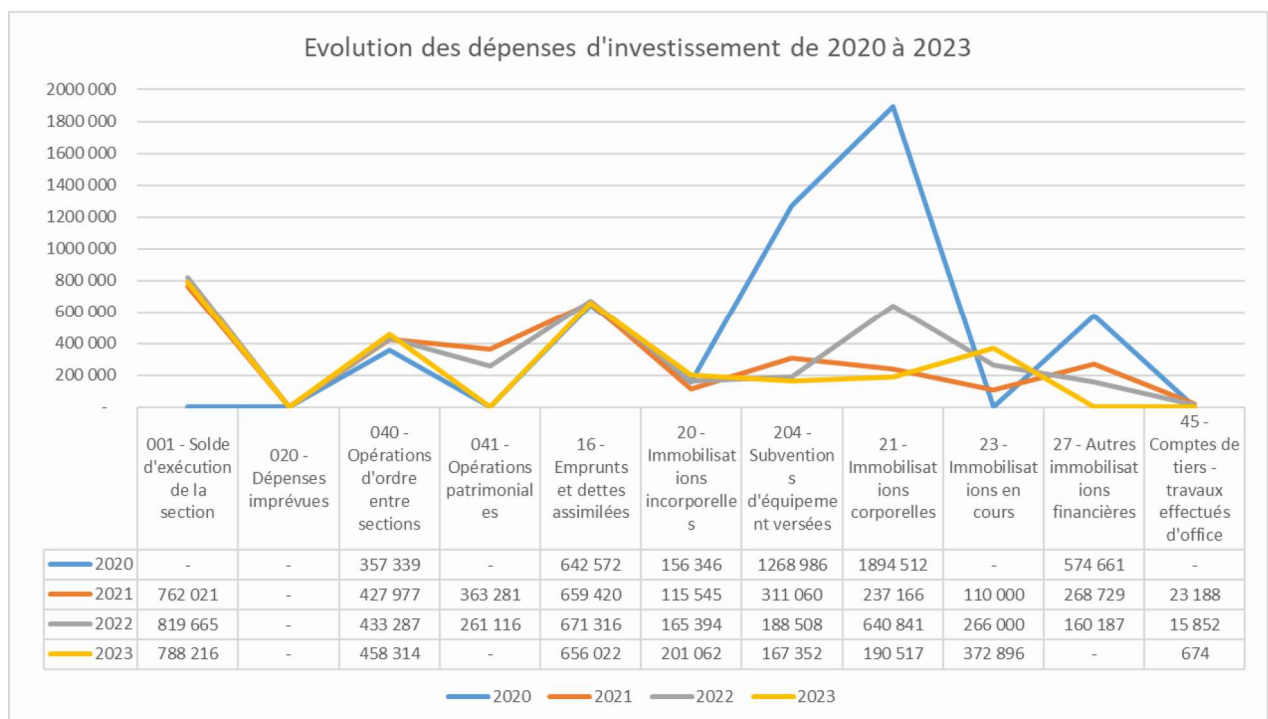
L'évolution des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021, 2022 et 2023 est la suivante :



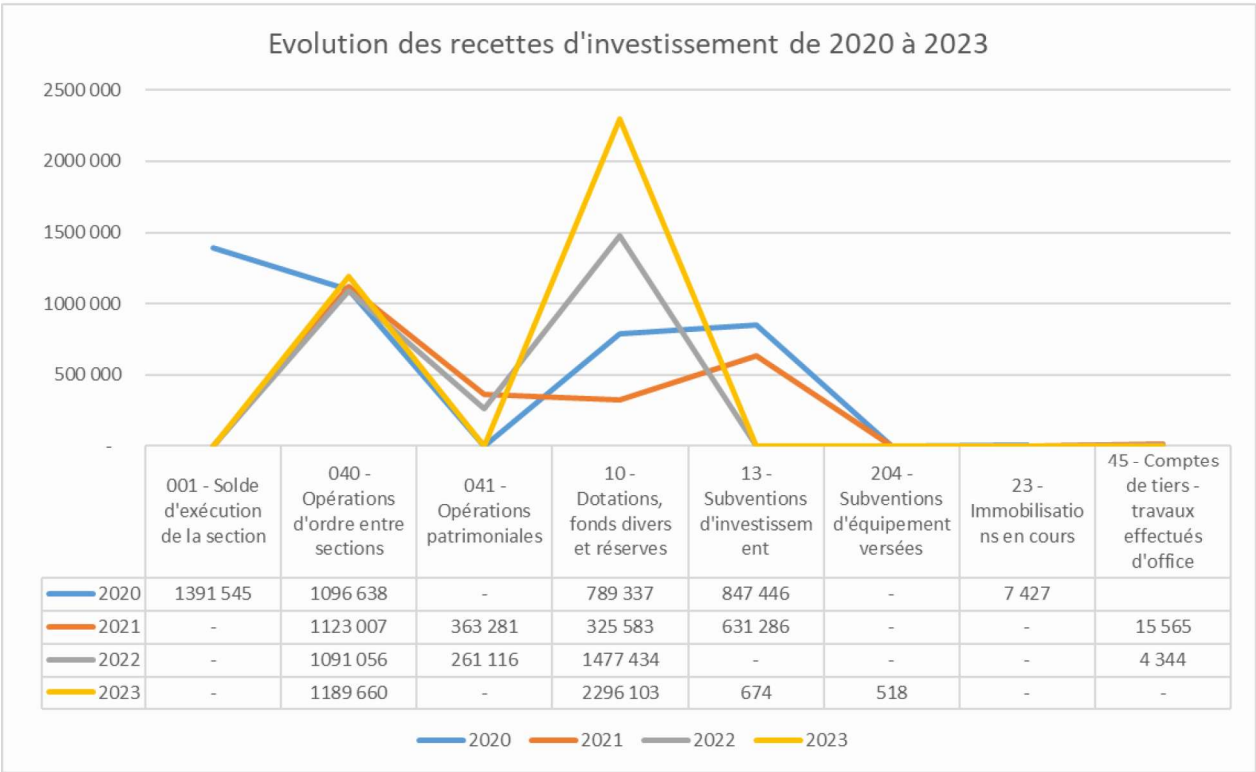
L'évolution des recettes de fonctionnement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021, 2022 et 2023 est la suivante :



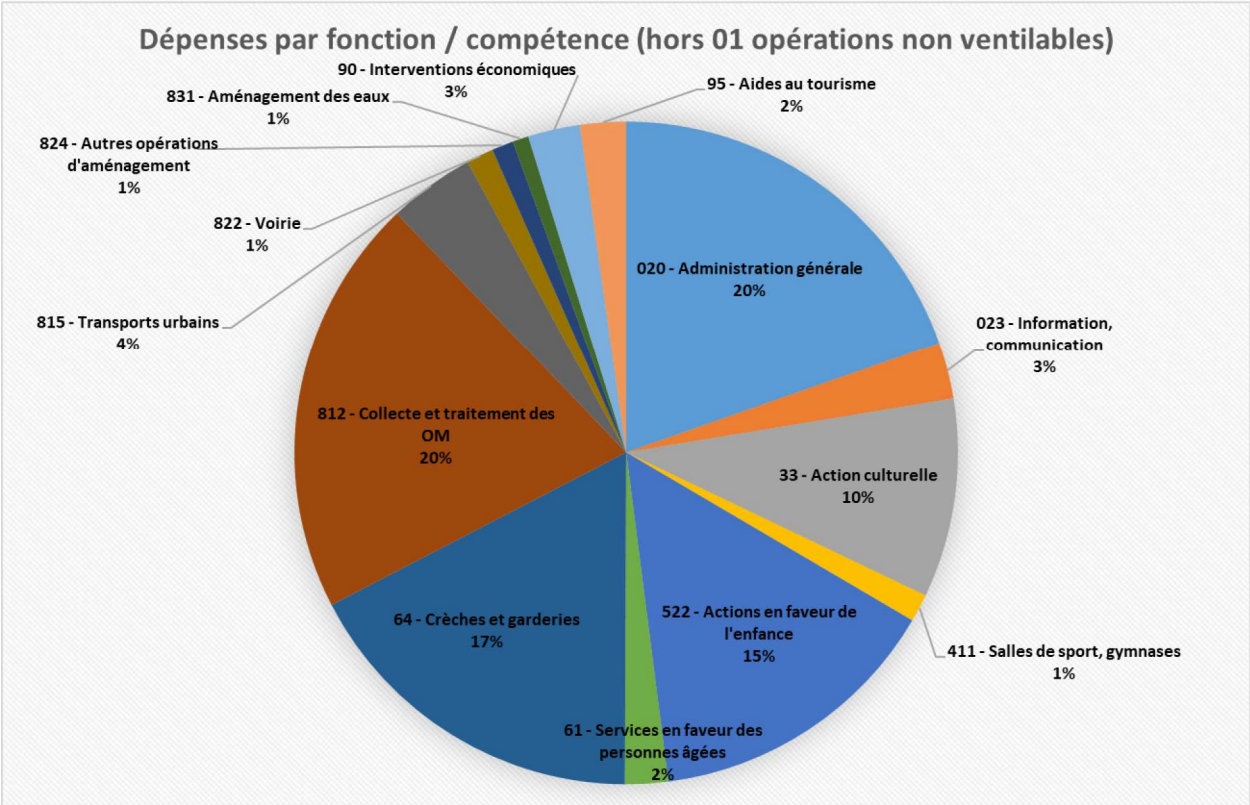
L'évolution des dépenses d'investissement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021, 2022 et 2023 est la suivante :



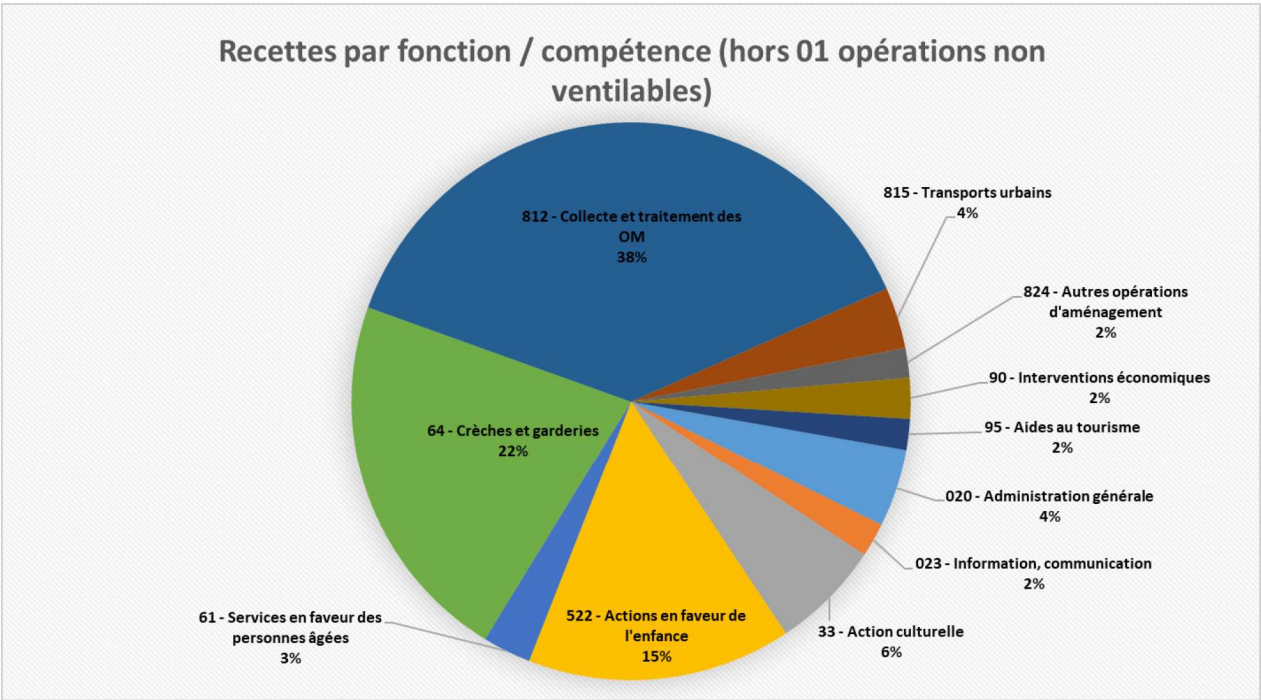
La comparaison des recettes d’investissement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021, 2022 et 2023 est la suivante :



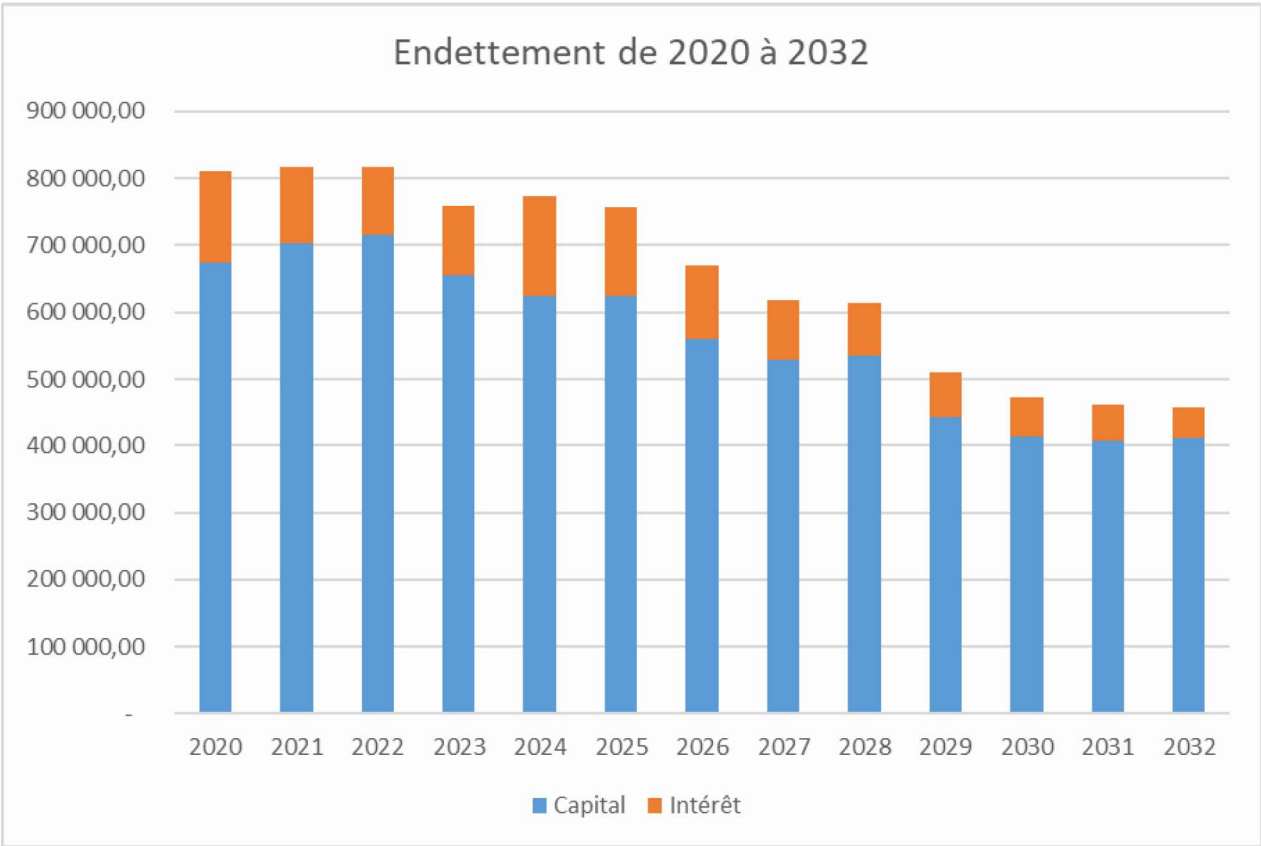
Les dépenses (fonctionnement et investissement) par fonction / compétence sont représentées par le graphique suivant :



Les recettes (fonctionnement et investissement) par fonction / compétence sont représentées par le graphique suivant :



Evolution de l’endettement de 2020 à 2032 :



Ainsi, le compte administratif 2023 du Budget principal s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	24 943 580,13 €
Recettes de l'exercice :	33 179 674,26 €
Excédent reporté :	5 209 800,73 €
Résultat de l'exercice :	3 026 293,40 €

Section d'investissement

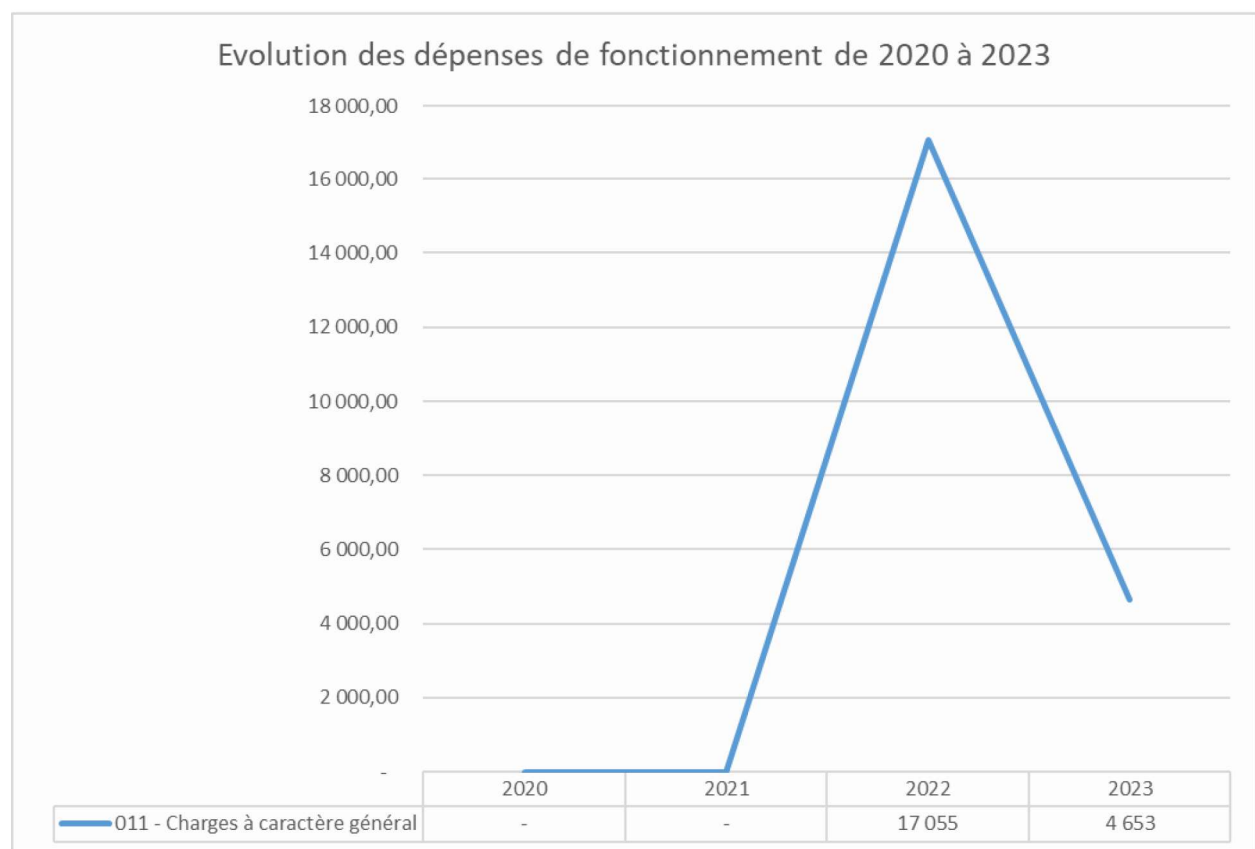
Dépenses de l'exercice :	2 835 052,83 €
Recettes de l'exercice :	3 486 954,71 €
Reste à réaliser :	- 1 215 605,65 €
Besoin de financement de la section d'investissement : -	563 703,77 €
Résultat cumulé :	7 672 390,36 €

BUDGET SPANC

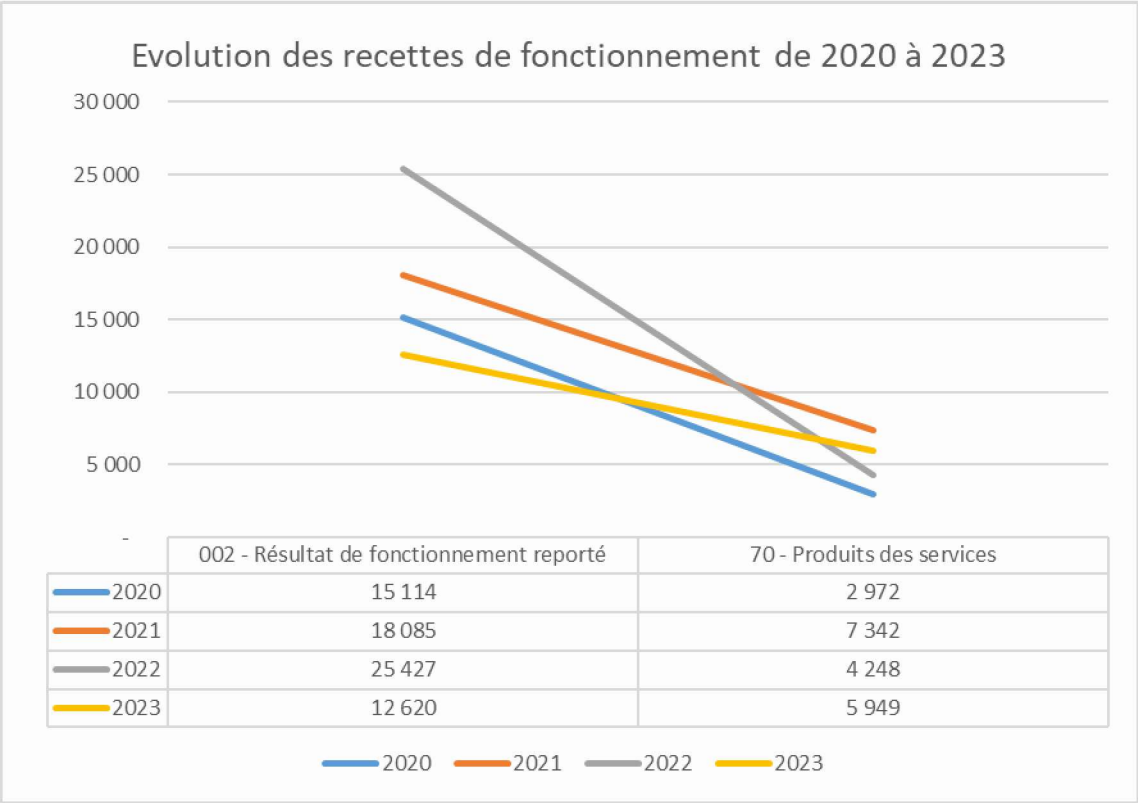
L'année 2023 fait apparaître un résultat d'exercice de 1 296.19 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 12 620.44 €, soit un résultat cumulé de **13 916.63 €**.

Le présent budget n'a pas eu de dépenses ou de recettes d'investissement en 2023.

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021, 2022 et 2023 est la suivante :



L'évolution des recettes de fonctionnement entre les comptes administratifs des année 2020, 2021, 2022 et 2023 est la suivante :



De plus, aucun emprunt n’a été contracté sur ce budget.

Ainsi, le compte administratif 2023 du Budget SPANC s’établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de l’exercice :	4 653.00 €
Recettes de l’exercice :	5 949.19 €
Excédent reporté :	12 620.44 €
Résultat de l’exercice :	1 296.19 €

Section d’investissement

Dépenses de l’exercice :	0.00 €
Recettes de l’exercice :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €
Besoin de financement de la section d’investissement :	0.00 €
Résultat cumulé :	13 916.63 €

AUTRES BUDGETS ANNEXES

Les autres budgets annexes correspondent à des zones d’activité économique. Ces zones sont créées afin de procéder à la cession de terrains viabilisés dans le cadre du développement économique. A la suite de la cession de l’ensemble des parcelles, le budget annexe est amené à être supprimé. D’une année à l’autre, l’évolution des dépenses et recettes peut être considérablement variable. De ce fait, il ne serait pas cohérent d’effectuer une présentation sur la même logique que les budgets principal et SPANC.

Ainsi, pour la ZAC Nord, le résultat est de 0.00 €. Ce budget a été dissout au 31/12/2023 par une délibération du conseil communautaire.

Pour le budget annexe ZA MORU-PONTPOINT, le résultat cumulé s’élève à – 1 200.59 €.

Pour la ZI Pont-Brenouille, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s’élève à – 40 540.54 € et le résultat cumulé de la section d’investissement s’élève à + 22 007.21 €.

Enfin, pour la ZAC des Cornouillers, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s’élève à – 581 113.34 € et le résultat cumulé de la section d’investissement s’élève à + 642 887.43 €.

Le déficit en fonctionnement sera comblé par des ventes de terrains.

Ce dernier budget fait l’objet d’un emprunt relatif à l’acquisition foncière. L’évolution de l’endettement est le suivant :

